



APA 6502 ESPACE RÉGIONAL (6 crédits)

Professeurs: Gérald Domon (courriel : gerald.domon @umontreal.ca)
Marie Claude Massicotte (courriel : marie-claude.massicotte@umontreal.ca)
Pascaline Walter (courriel : walter.pascaline@umontreal.ca)
Horaire : Lundi 13h -16h ; jeudi (9h – 12h ; 13h – 16h)
Automne 2016

1- Introduction

Au Québec, la pratique du design en architecture de paysage a longtemps été associée au jardin privé, à l'espace public urbain et aux infrastructures récréotouristiques (ex. : circuits cyclables). Or, comme en témoignent notamment les travaux de McHarg (McHarg, 1969)¹, de Yaro (Yaro, 1988), de Steinitz (Steinitz, 1996), de Arendt (1994, 1999, 2015), de Barratt et Jansen (2003), de Nassauer (Nassauer et Corry, 2004) et l'analyse historique de l'architecture de paysage au Canada (Williams, 2014), le design régional a toujours été au cœur de la pratique nord-américaine d'architecture de paysage. Aujourd'hui, il suscite un intérêt tel que certains ont été jusqu'à parler de la « renaissance d'une grande tradition de l'architecture de paysage » (Thorbeck, 2012). De même, on reconnaît que l'échelle régionale est celle où sont prises la majorité des décisions les plus significatives pour l'avenir des paysages (Bruns, 2016).

Défini comme « the intentional act of shaping the physical form of human settlement patterns in geographic areas » (Neuman, 2000), comme « any intentional change in the Landscape » (Gobley et al., 2007), ou plus récemment, comme un changement intentionnel du paysage visant le développement durable et intégrant les valeurs sociales (Wu, 2015, Nassauer 2012 ; Nassauer et Opdam, 2008) le design régional est, dans le cadre du présent atelier, défini comme *un acte intentionnel visant à façonner le milieu physique de l'espace habité*. Par contre, comme il ne porte pas sur des sites ponctuels mais bien sur des établissements humains qui se déploient sur des ensembles géographiques de grande superficie, cette forme particulière de design pose des exigences considérables. La capacité de « lire » les caractéristiques des variables les plus déterminantes; de comprendre les interrelations entre les dimensions biophysiques, socio-économiques ou culturelles et de maîtriser les divers outils d'intervention en constituent les principales. C'est dire que, comme le suggèrent Nassauer et Opdam (2008), pour réaliser les potentiels du design régional, il importe de promouvoir une approche de design plus « mature », c'est-à-dire une approche qui accorde une importance accrue à notre compréhension du pourquoi et du comment les humains gèrent et changent les paysages. Il s'agit donc, comme signalé par Briffaut (2008), par Brown (2011) ou par Meijering et col. (2015), d'en arriver à faire en sorte que la pratique de l'architecture de paysage repose sur des faits et non seulement sur l'intuition. Le bloc constitué du « Stage d'introduction à l'aménagement régional » et du cours « Espace régional » vise à permettre à l'étudiant(e) de répondre à ces exigences. Alors que le premier est essentiellement un stage d'introduction au contexte régional et à la lecture des grands paysages, le

¹ Pour fin de brièveté, les références des textes cités dans le syllabus ne sont pas incluses dans celui-ci. Elles pourront toutefois être fournies sur demande.

second vise, sous forme d'atelier et à partir de situations concrètes, à amener graduellement l'étudiant à proposer des interventions sur les paysages ruraux.

2- Objectifs

a) Objectifs généraux:

Les objectifs généraux poursuivis à travers le stage et l'atelier sont de deux ordres.

En regard de la formation en architecture de paysage, il s'agit d'amener l'étudiant(e) à bien cerner la contribution qu'il peut apporter à la mise en valeur des paysages ruraux et au développement des collectivités. Pour ce faire, il s'agit de développer une connaissance de l'aménagement régional par une compréhension des interrelations entre composantes biophysiques, socio-économiques et culturelles. Il s'agit également de familiariser l'étudiant(e) aux outils d'intervention en milieu rural et de l'amener à mettre ceux-ci en application à partir de situations concrètes et actuelles.

Ensuite, en regard de la formation générale des étudiant(e)s, il s'agit *de développer ou d'approfondir certaines des habiletés les plus importantes au plan professionnel et intellectuel: rigueur ; capacité d'analyse, de mise en relation des observations et de synthèse; communication écrite et orale; capacité d'argumentation et créativité dans la démarche intellectuelle.*

b) Objectifs spécifiques:

- Familiariser l'étudiant(e) avec le milieu rural et avec le contexte au sein duquel prennent place les interventions d'aménagement régional (objectif spécifique au Stage d'introduction);
- Développer la capacité de lire le paysage régional, c'est-à-dire de reconnaître les éléments significatifs, de les interpréter et d'en dégager la problématique d'intervention (objectif commun Stage d'introduction et APA 6502);
- Développer la capacité d'analyser et de mettre en relation les différentes forces (biophysiques, culturelles et historiques) qui agissent sur le territoire régional (objectif commun Stage d'introduction et APA 6502);
- Amener l'étudiant(e) à mettre en application dans un nouveau contexte (contexte rural) des connaissances (ex. : connaissances en analyse visuelle) et habiletés (ex. : habiletés en graphisme) développées au cours des deux premières années (objectif APA 6502) ;
- Acquérir une compétence technique en regard des méthodes d'inventaire et d'analyse des paysages adaptées à l'échelle régionale (objectif spécifique APA 6502);
- Familiariser l'étudiant aux méthodes et connaissances de pointe en matière d'aménagement régional (objectif spécifique APA 6502) ;
- Réaliser différents exercices qui permettront d'utiliser, dans un contexte concret, ces nouvelles capacités et ces nouvelles compétences (objectif spécifique APA 6502);
- Développer l'habileté à concevoir, à l'échelle régionale, des propositions d'intervention qui font sens (objectif spécifique APA 6502).

3- Problématique

a) Problématique de l'aménagement des paysages ruraux

Dans l'imaginaire populaire, les territoires ruraux sont encore souvent synonymes d'espaces immuables voués exclusivement à l'agriculture et à l'exploitation des forêts. Pourtant, comme on pourra le constater abondamment tout au cours du stage de terrain (Stage d'introduction), et comme l'ont fait ressortir les études européennes (Perrier-Cornet, 2002) et québécoises Paquette et Domon, 2000, 2003 ; Ruiz et Domon 2005 ; Ruiz et al, 2011 ; Jean, Desrosiers et Dionne, 2014) les milieux ruraux présentent aujourd'hui une grande diversité. Plus important encore, ces territoires sont traversés par deux grandes familles de phénomènes.

D'une part, au plan économique, la transformation du contexte d'exploitation a pour effet de modifier considérablement la nature et la distribution des activités « traditionnelles » (Ruiz et Domon, 2005 ; Ruiz et Parcerisas Benede, 2013). La déprise agricole sur de vastes secteurs, l'intensification de l'agriculture sur certains autres, l'importance des superficies reboisées ou touchées par des coupes forestières dites abusives en sont les principales expressions. L'ampleur de ces phénomènes est telle que les paysages ruraux sont aujourd'hui marqués par de profondes transformations; transformations qui, dans les faits, sont le plus souvent perçues comme des dégradations.

D'autre part, au Québec comme ailleurs, l'évolution des caractéristiques sociodémographiques et culturelles est en voie de générer une demande à la fois nouvelle et considérable pour les paysages ruraux « de qualité ». La multiplication des démarches de mise en valeur (montée de l'agrotourisme, mise en place d'équipements récréotouristiques; création de parcs régionaux, de fiducies foncières; etc.) couplée à la venue d'une nouvelle population, permanente ou temporaire, en sont les principales expressions. De fait, les observations sur le terrain et les recherches récentes au Québec (Guimond et Simard, 2010 ; Domon et al, 2011, Craig-Dupont et Domon, 2015), comme aux États Unis (McGranahan, 2008 ; Vukomanovic et Orr, 2014) montrent que le paysage est bel et bien devenu une ressource déterminante pour le développement des collectivités rurales. Ainsi, comme on pourra le voir abondamment dans le stage d'introduction, la qualité des vues (sur des plans d'eau, des sites naturels, etc.) et des paysages agit très fortement dans le choix que font certains individus d'habiter ou de fréquenter une municipalité ou un site donné plutôt qu'un autre. En parallèle aux activités traditionnelles, le paysage et les diverses démarches de mise en valeur sont donc en voie de générer de nouvelles activités, de nouvelles dynamiques essentielles au développement, voire en certains cas à la survie, des communautés rurales.

Si ces phénomènes créent, en regard de la pratique de l'architecture de paysage, toute une série d'opportunités nouvelles, ils posent, en contrepartie, des défis importants. Ainsi, il s'agit d'abord de bien situer notre contribution potentielle à l'aménagement des territoires ruraux. Il s'agit ensuite d'en arriver à communiquer de manière claire et convaincante notre connaissance des paysages. Il s'agit également de développer des approches et des concepts novateurs afin, soit de mettre en valeur les particularités locales, soit encore d'en créer de nouvelles et ce, afin de contrer la tendance à la banalisation des paysages. Enfin, comme les intervenants se sentent souvent dépourvus quant à la façon d'intervenir sur le paysage, il s'agit de réussir à définir et à montrer comment on peut le faire. Le projet d'atelier est conçu de manière à sensibiliser les étudiant(e)s à ces défis et à les préparer à y faire face.

b) Problématique du projet d'atelier

Si les milieux ruraux sont aujourd'hui diversifiés, les problématiques liées à l'aménagement des paysages qui s'y trouvent le sont tout autant. Ainsi, et à titre d'exemple, de vastes ensembles paysagers (pensons par exemple aux municipalités du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie) sont marqués par une forte dévitalisation, d'autres par une dégradation liée à l'intensification des pratiques forestières et minières (Côte-Nord, Abitibi, etc.) alors que d'autres encore, en raison de leur caractère unique (îles de la Madeleine) ou de leur proximité de Montréal (MRC de Brome-Missisquoi, de Memphrémagog, des Pays-d'en-Haut, etc.), sont fortement convoités au point d'être menacés (Lefebvre, 2010 ; Blanchette 2012)². Bien que toutes ces problématiques soient intéressantes, elles ne se prêtent pas toutes aussi facilement à l'intervention des architectes paysagistes comme nous le verrons dans le stage. Par ailleurs, les contraintes matérielles (ex. : distance) et les considérations sociales (re : intérêt des collectivités) orientent également les possibilités pour les projets pouvant être abordés dans le présent atelier. Aussi, cette année comme les précédentes, l'atelier portera sur des territoires ruraux situés à distance « raisonnable » de Montréal où le paysage constitue ou est en voie de constituer un enjeu réel.

Cela étant posé, le projet d'atelier repose sur les acquis des dernières années et, de manière toute particulière sur le fait que, dans un certain nombre de municipalités, voire de régions, la valeur des paysages est aujourd'hui largement reconnue. Ainsi, que ce soit dans Charlevoix, dans Lotbinière, dans Memphrémagog, dans Brome-Missisquoi, en Estran ou dans la vallée de la Batiscan, la valeur des paysages, que ce soit au plan patrimonial, identitaire ou économique, a suscité l'attention. Ces paysages ont effectivement été tantôt l'objet de livres mettant en lumière leurs qualités exceptionnelles³, tantôt de travaux de caractérisation⁴, tantôt encore de démarches de protection formelles⁵. Bien que la mise en valeur de ces paysages demeure un défi considérable, il n'en demeure pas moins qu'elle peut aujourd'hui prendre appui sur la sensibilisation d'une vaste portion de la population et sur un certain nombre de mécanismes de protection. Ainsi, le Gouvernement québécois instaurait en décembre 2002, le statut de «Paysage humanisé» défini comme :

«Une aire constituée à des fins de protection de la biodiversité d'un territoire habité, terrestre ou aquatique, dont le paysage et ses composantes naturelles ont été façonnés au fil du temps par des activités humaines en harmonie avec la nature et présentent des qualités intrinsèques remarquables dont la conservation dépend fortement de la poursuite des pratiques qui en sont à l'origine».

² Voir le dossier de la revue l'Actualité « Les paysages du Québec sont-ils menacés ? » édition du 7 avril 2016. Voir aussi le dossier « SOS Paysages » du journal La Presse, 18, 19 et 20 juillet 2015.

³ A titre d'exemple voir: Masse, Y. 2014 Carnets de la Gaspésie. Heures bleues Ed.

⁴ Voir notamment : Ruiz, J., Domon, G., Jambon, C. Paquin, C. et L-P Rousselle-Brosseau. 2012. Connaître et comprendre les paysages d'aujourd'hui pour penser ceux de demain. Le diagnostic paysager de la MRC des Maskoutains, Seconde édition. Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal et Université du Québec à Trois-Rivières, 87 p.; Ruralys 2013. Les paysages de la Chaudière-Appalaches : vers la connaissance et la mise en valeur.

⁵ Voir : Côté, J.-C. et V. Gerardin. 2009. Le paysage humanisé comme projet d'une société menacée. In : Domon, G. (Dir.) Le paysage humanisé au Québec, nouveau statut, nouveau paradigme. Presses de l'Université de Montréal., pp. 319-351.

Ce statut représente donc une des voies possibles pour assurer la protection et la mise en valeur de certains des paysages les plus exceptionnels du Québec⁶.

De même, la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel a instauré le statut de « Paysage culturel patrimonial » défini comme :

« Tout territoire reconnu par une collectivité pour ses caractéristiques paysagères remarquables résultant de l'interrelation de facteurs naturels et humains qui méritent d'être conservées et, le cas échéant, mises en valeur en raison de leur intérêt historique, emblématique ou identitaire » (MCCCF 2011)

Ces statuts pourraient, dans les années à venir, offrir un levier de protection pour ces paysages dont la qualité est aujourd'hui collectivement connue et reconnue.

Cela dit, différents facteurs font en sorte que, à l'évidence ces deux statuts ne s'appliqueront qu'à un nombre restreint de paysages exceptionnels. Or, de nombreux autres paysages d'intérêt méritent l'attention soit pour en révéler les qualités, pour les mettre en valeur ou les protéger des tendances à l'uniformisation et à la banalisation. En absence de tradition d'intervention sur les paysages ruraux québécois, ces paysages commandent des approches à la fois nouvelles et innovantes. C'est sur de tels paysages et sur un tel défi que s'attarde l'atelier « Espace régional ».

4- Le projet d'atelier : nature, mandat et objectifs

a) Nature

Trois constats principaux sont à la base du projet d'atelier.

D'abord, le paysage est aujourd'hui l'objet d'un intérêt à la fois nouveau et considérable. Alors qu'il y a encore quinze ans, il était soit totalement absent du discours public et politique soit, au mieux, synonyme de « cartes postales », le paysage a fréquemment été, ces dernières années, au centre de l'actualité. Ainsi, que ce soit à l'occasion de projets de lignes de transport hydro-électrique (ex. : Ligne à 120 kV du Grand-Brûlé – Dérivation Saint-Sauveur), de projets miniers (ex. projet de mine à Sainte-Lucie par Excavation RB Gauthier inc.), d'infrastructures routières (ex. : prolongement de la A-20 dans le Bas-Saint-Laurent) ou de parcs éoliens (ex. Sainte-Luce-sur-Mer), l'actualité nous rappelle régulièrement l'importance que les citoyens accordent au paysage.

Ensuite, alors que, historiquement, les paysages ruraux étaient la résultante non délibérée de l'exploitation des ressources (agriculture, forêt, etc.) ces démarches citoyennes et ces mesures de protection ou de mise en valeur montrent que, de plus en plus souvent, les individus et collectivités entendent ne plus être de simples témoins passifs de la transformation des paysages. Ils entendent agir sur leur évolution. Ils souhaitent donc se doter d'un projet de paysage soit une « démarche de mise en œuvre par une diversité d'acteurs pour enclencher un processus de transformation spatiale portée par une vision d'avenir partagée » (Pousin, 2004).

⁶ Rappelons que la mise de l'avant de ce statut a donné lieu à une précédente édition de l'Atelier «Espace régional» à Sainte-Catherine-de-Hatley dans les Cantons-de-l'est.

Enfin, par-delà l'énoncé d'intention, certaines municipalités pionnières se sont déjà engagées, avec les ressources limitées dont elles disposent, dans des démarches de protection, de mise en valeur et de développement de leurs paysages. Peu documentées et méconnues (Domon et Ruiz, 2015), ces démarches n'en constituent pas moins de véritables laboratoires pour mesurer tout à la fois la portée des démarches citoyennes, leurs limites de même que la contribution potentielle des architectes paysagistes dans l'atteinte des objectifs visés.

C'est sur la base de ces trois constats que prend appui le présent projet d'atelier. Ainsi, après Lanaudière puis la Montérégie, l'atelier régional se déroulera en 2016 dans les Cantons de l'Est. De manière plus spécifique, nous travaillerons avec une municipalité de la MRC de Memphrémagog, soit la MRC qui ressort comme la toute première à avoir mené des travaux de caractérisation des paysages et mis en place des mesures pour assurer leur protection et leur mise en valeur (Domon, 2016).

b) Mandat et objectifs - APA 6502 –

Compte tenu de ce qui précède et suite à des discussions avec des élus et des professionnels, l'atelier portera cette année sur la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, dans la MRC de Memphrémagog. Des considérations à la fois académiques et pratiques sont à la base de la sélection de ce territoire.

Au plan académique, cette municipalité présente un double intérêt. D'une part, elle permet de traiter d'une problématique nouvelle dont l'importance ne cesse de s'affirmer tant au Québec qu'ailleurs dans les pays occidentaux, soit celle des communautés rurales dont le dynamisme tant démographique qu'économique est lié à la qualité des paysages et du cadre de vie. Ainsi, se démarquant de l'image de dévitalisation et de fragilité souvent associée aux milieux ruraux, Saint-Étienne est animé par un dynamisme certain. D'autre part, en dépit de ressources limitées, la communauté de Saint-Étienne a réalisé au cours des dernières années, diverses initiatives de mise en valeur des paysages. Du coup, l'occasion est donnée de réfléchir et de mieux préciser la contribution que peuvent apporter les architectes paysagistes à des collectivités déjà sensibilisées à l'importance des paysages et déjà engagées dans leur mise en valeur.

Au plan pratique, le mémoire de maîtrise produit par une étudiante en architecture de paysage (Lacasse, 1995) nous fournit une caractérisation très exhaustive de ce qu'étaient les paysages de la municipalité il y a 20 ans. Nous disposons donc d'une base de données unique qui permet notamment de mesurer l'évolution des paysages sur une période de 20 ans, de bien saisir les tendances récentes et actuelles et d'anticiper ce qu'ils pourraient devenir.

Compte tenu de ce qui précède, le mandat global de l'atelier est de *dégager des visions et des propositions d'avenir pour les paysages de Saint-Étienne-de-Bolton*. Sachant ce qu'ils étaient il y a 20 ans, sachant ce qu'ils sont aujourd'hui, que pourraient-ils être dans 20 ans pour qu'ils soient encore, voire davantage, agréables à les vivre, à les fréquenter? Sur quoi pourrait-on agir et que pourrait-on faire pour y parvenir?

Pour les étudiants, il s'agit là d'un défi de taille mais aussi d'une opportunité unique pour faire des propositions à la fois concrètes, novatrices et inspirantes. Aussi, assurerons-nous la plus grande diffusion possible de ces propositions. D'une part, les travaux de l'atelier feront l'objet de présentations devant différents intervenants impliqués dans l'aménagement et le développement du territoire (élus, aménagistes, représentants d'organismes, etc.). D'autre part, chaque équipe sera invitée à produire une brochure de 8 pages qui sera remise à la municipalité et dont le format papier fera l'objet d'une exposition en fin de session; exposition qui sera léguée à la municipalité et qui aura pour thème : « Saint-Étienne-de-Bolton et ses paysages : 15 visions d'avenir ».

Il s'agit donc, à travers la poursuite des objectifs pédagogiques de l'atelier ci-devant énoncés, de fournir à la municipalité qui nous accueille, des données, des connaissances, des outils pour alimenter sa réflexion sur son devenir.

5 - « Saint-Étienne-de-Bolton et ses paysages : 15 visions d'avenir »

Le stage d'introduction et l'atelier constituent un ensemble intégré comportant quatre exercices orientés vers une même fin: *en arriver à une connaissance et à une compréhension suffisamment fine des paysages pour être en mesure de dresser un état des lieux⁷, de poser un diagnostic⁸ puis de proposer une vision d'avenir*. Une telle finalité présuppose de la part des participants une connaissance et une compréhension approfondies des caractéristiques (géographiques, historiques, visuelles, etc.) et des dynamiques du territoire. L'atelier est conçu de manière à ce que les efforts déployés dans chacune des étapes soient réinvestis dans les étapes subséquentes.

Stage: Introduction à l'aménagement régional

Ce stage d'introduction d'une durée de trois jours est orienté sur la familiarisation au milieu rural, sur la présentation du contexte d'aménagement régional et sur la lecture du paysage. Ce stage se déroulera dans les Cantons-de-l'Est et, plus spécifiquement dans la MRC de Brome-Missisquoi. Il sera ainsi possible de se familiariser avec un ensemble de phénomènes qui permettront aux membres de l'atelier de mieux « contextualiser » les caractéristiques du territoire sur lequel ils seront appelés à travailler tout au cours de la session. De manière plus spécifique, en partant de la plaine d'agriculture intensive des Basses-terres du Saint-Laurent et se dirigeant vers le piedmont des Appalaches, secteur à caractère agroforestier et davantage approprié par les villégiateurs, ce stage sera l'occasion de visiter des territoires aux problématiques et enjeux variés. Il permettra par la même occasion de mieux comprendre comment interagissent dans le temps les facteurs biophysiques, historiques et socio-culturels dans le façonnement des paysages. Tout en visant à doter les étudiants d'outils de lecture de paysage, les observations qui pourront y être faites sont donc particulièrement importantes pour les étapes suivantes de l'atelier.

Globalement, ce stage vise donc à familiariser l'étudiant au milieu rural, à lui fournir des points de repère pour l'ensemble de la session et à lui donner les bases nécessaires pour réaliser une lecture des paysages ruraux ; lecture qui est au cœur du premier exercice de l'atelier. La forme privilégiée est la visite et l'observation de lieux présélectionnés couplées à quelques brefs exposés des responsables

⁷ État des lieux des paysages : « Série d'analyses qui produisent une base de connaissances partagée et permettent de connaître et de comprendre les paysages ». (Domon et Ruiz, 2015 p. 293).

⁸ Diagnostic de paysage : « Identifie les enjeux d'un paysage en fonction de ce que l'on perçoit comme forces ou faiblesses dans un territoire. Il détermine pourquoi et sur quoi agir. » (Domon et Ruiz, 2015 p. 292).

d'atelier et à des discussions.

Horaire : voir programme détaillé du stage d'introduction à l'aménagement régional.

Atelier espace régional

Note importante : les responsables de l'atelier sont ouverts à apporter des ajustements à l'échéancier proposé dans le syllabus. Une fois celui-ci accepté, soit au plus tard le jeudi 8 septembre, toute modification devra être adoptée à l'unanimité des étudiants inscrits.

Étape 1: « Saint-Étienne-de-Bolton et ses paysages : première lecture »

EXERCICE 1

Ce premier exercice vise : i) à amener l'étudiant(e) à maîtriser, dès le départ, le mandat proposé pour l'atelier; ii) à mettre en application les principaux éléments vus pendant le stage et, conséquemment, iii) à développer des habiletés dans la formulation d'une problématique préliminaire, sur la base de la **seule lecture de paysage** (observation directe), iv) à identifier les études, relevés et analyses nécessaires pour mieux connaître et comprendre les paysages de Saint-Étienne-de-Bolton. Il s'agira donc:

- d'expliquer brièvement à partir du syllabus et, au besoin, des documents complémentaires le mandat confié ;
- de parcourir la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton. Pour ce premier exercice, il s'agit de parcourir l'ensemble du territoire de manière à bien saisir la diversité des paysages qui s'y trouvent. On gagnera aussi à déborder des limites de la municipalité afin de mieux la « contextualiser » et de mieux saisir ses particularités;
- d'effectuer, par l'approche dite de « lecture de paysage », une première lecture du territoire à l'étude et, à cette fin: a) de relever les principales caractéristiques du territoire et, b) d'analyser ces caractéristiques de façon à en arriver à poser un diagnostic préliminaire sur les paysages qui s'y trouvent;
- d'esquisser pour les prochaines étapes du projet, un plan de travail apte à assurer une connaissance suffisante des caractéristiques, problématiques et enjeux du territoire pour pouvoir en arriver, dans la seconde partie de l'atelier, à dégager une vision d'avenir pleinement fondée;
- de présenter de façon claire, concise et cohérente les observations.

Ce premier exercice de lecture du paysage conduit à la rédaction pour chacune des équipes de trois membres, d'un rapport (15 pages de texte **maximum** dactylographiées à 1 ½ interligne). En guise d'appui à l'analyse menée et aux constats tirés, on gagnera à inclure (sous forme de photos, de croquis ou de cartes) une présentation des éléments significatifs du paysage, soit ceux qui ont permis d'en arriver à une compréhension de ce dernier. **D'aucune manière toutefois le texte écrit ne pourra dépasser 45 000 caractères (espaces compris), ce qui représente généralement une quinzaine de pages à interligne 1,5.** À cet effet, en cas de doute les responsables peuvent exiger le dépôt du texte en format Word.

Échéancier:

- lancement de l'exercice : le 8 septembre 2016
- remise du rapport : le 26 septembre 2016 à 12h (midi) au plus tard (une copie papier noir et blanc recto-verso, une version pdf d'au plus 25 Mo déposée sur StudiUM)
- remise du travail corrigé : 3 octobre

N.B. Il est proposé de tenir, le 3 octobre, une rencontre informelle d'échange avec le comité de suivi de l'atelier Espace régional⁹. Il s'agira à la fois de faire part des observations des étudiants et d'échanger sur les préoccupations des gens du milieu.

Important : huit aspects seront pris en considération dans la correction :

1. Compréhension du mandat de l'atelier ;
2. Compréhension générale du contexte rural et de ses enjeux ;
3. Rigueur dans le relevé et l'analyse des signes du paysage ;
4. Attention portée à la formulation du plan de travail pour la réalisation de l'état des lieux;
5. Cohérence de l'interprétation et du rapport ;
6. Qualité et pertinence des éléments support (cartes, croquis, photos, etc.). Attention: qualité n'égale pas quantité ;
7. Qualité de la communication écrite ;
8. Intérêt global du document.

Étape 2 : Les paysages de Saint-Étienne-de-Bolton : état des lieux et diagnostic.

EXERCICE 2

Les particularités de l'aménagement régional tiennent notamment à la superficie des territoires considérés et à la complexité des facteurs en cause. Une des conséquences inévitables est que la connaissance et la compréhension des paysages, prérequis essentiels à toute prise de position ou toute proposition d'intervention, exigent des efforts considérables. Comme souligné en introduction (voir Briffaut, 2008; Brown 2011; Meijering et col. 2015), il s'agit d'en arriver à formuler des interventions sur une base « informée » et de dépasser les simples intuitions.

Cette deuxième phase de l'atelier est donc entièrement vouée à la mise en place de la connaissance et de la compréhension nécessaires pour en arriver à apporter des réponses éclairées et fondées aux questions à la base de l'atelier. Que seront les paysages de Saint-Étienne-de-Bolton dans 20 ans si les tendances se maintiennent? Que pourraient-ils être dans 20 ans pour qu'ils soient encore, voire davantage, agréables à les vivre, à les fréquenter? Sur quoi pourrait-on intervenir pour y parvenir?

Essentiellement, cet exercice vise à:

⁹ Ce Comité sera constitué d'un « noyau dur » formé par Michèle Turcotte, mairesse ; Louise Carpentier, conseillère et présidente du CCU; Claudette Sirois, conseillère; Serge Perras, architecte et membre du CCU; Marie Fortin, agente de développement; Hélène Vincent, inspectrice municipale et résidente de Saint-Étienne; Réjean Dumas, biologiste ministère de la Forêt, de la faune et des parcs; Élène Fournel, architecte paysagiste; Maude Léonard, urbaniste.

- **réaliser un état des lieux permettant d'avoir une connaissance suffisante et partagée des paysages de Saint-Étienne-de-Bolton;**
- **poser, à partir de cet état des lieux, un diagnostic paysager qui identifie clairement les forces et les faiblesses de ces paysages;**
- **fournir ainsi la base nécessaire à la formulation de scénarios d'avenir et à la formulation de proposition (voir 3.1 et 3.2).**

a) Objectifs

Dans le cadre de cet exercice, il s'agit donc de réaliser un état des lieux puis de poser un diagnostic paysager soit, deux étapes qui, comme dit précédemment, consistent en « *un ensemble d'études, d'inventaires et d'analyses permettant de bien identifier les forces et les faiblesses des paysages et sur la base de celles-ci de préciser sur quoi agir et pourquoi agir*¹⁰ ». De manière plus spécifique, il s'agit donc:

1. d'assurer la connaissance objective du territoire (connaissance des composantes visuelles, historiques, biophysiques, sociales etc.);
2. de cartographier les principaux éléments d'intérêt et de discordance de ce territoire;
3. de faire le point sur les tendances actuelles en matière d'évolution des paysages de manière à assurer une compréhension de leurs caractéristiques et de leur évolution;
4. de poser, à partir des relevés et analyses effectués, un diagnostic étoffé sur le territoire de manière à bien faire ressortir et à bien faire comprendre les éléments de force, de faiblesse et de singularité;
5. sur la base de ce diagnostic, de se projeter dans le temps et de discuter de ce que seront les paysages de Saint-Étienne si les tendances se maintiennent (« scénario *tendanciel* ») ;
6. de produire un ensemble d'éléments graphiques, cartographiques et écrits aptes à transmettre rapidement et aisément les connaissances acquises.

Autrement dit, il s'agit d'en **arriver à acquérir une connaissance suffisante des forces, des faiblesses et des dynamiques qui marquent les paysages de Saint-Étienne pour en arriver à définir (et à justifier) ce qu'ils sont appelés à devenir si les tendances se maintiennent.**

Ce faisant, l'exercice permettra, au plan pédagogique, de:

- mettre en application les connaissances utiles en aménagement régional acquises dans les autres cours (analyse visuelle, cartographie, écologie végétale, etc.);
- familiariser l'étudiant aux outils d'inventaire, d'analyse et de caractérisation des paysages;
- l'amener à mettre en application ces outils ;
- développer par le fait même, sa capacité à mener des analyses rigoureuses, systématiques et cohérentes;
- développer la capacité d'analyse critique et de synthèse de l'information existante sur un territoire donné;
- l'amener à développer un argumentaire solide en regard des propositions appelées à être formulées ;
- affirmer les habiletés en matière de communication (communication orale, écrite et graphique).

b) Déroulement

¹⁰

Adapté de Toubanc, 2004 et Domon et Ruiz, 2015.

Pour ce deuxième exercice, nous nous concentrerons donc sur l'analyse du territoire retenu; étant toutefois entendu que, si cela pouvait s'avérer utile, les responsables pourront diriger les équipes vers des sites (autres municipalités) complémentaires.

Au plan de son déroulement, l'exercice sera calqué sur la pratique. Il s'agira donc d'abord de prendre connaissance de la documentation existante assemblée par les responsables de l'atelier. Par la suite, sur la base de cette documentation et de la compréhension préliminaire de la problématique du territoire issue du premier exercice, il s'agira d'identifier les dimensions (ex. : visuelle, historique, écologique, etc.) pour lesquelles l'information est insuffisante; de mener les relevés nécessaires pour poser un diagnostic étoffé sur les paysages de Saint-Étienne puis de présenter, sous forme écrite et visuelle (cartes, photos, croquis, etc.) l'ensemble des constats et des résultats.

Le point de départ sera double. D'une part, les responsables de l'atelier rendront accessibles les principales études de base et les informations techniques et cartographiques disponibles. Comme l'exercice est calqué sur la réalité, les documents cartographiques seront livrés sous format papier ou sur format numérique *selon leur disponibilité*. Notez toutefois que, compte tenu des objectifs pédagogiques poursuivis dans le cadre de l'atelier, les responsables auront, en collaboration étroite avec les responsables de l'aménagement et de la gestion du territoire d'étude, effectué un important travail préparatoire afin de repérer la documentation la plus pertinente et d'alléger le travail de saisie de données numériques. D'autre part, quelques capsules de cours pourront, selon les besoins, être offertes aux étudiants afin de se familiariser avec certains aspects potentiellement utiles pour la réalisation de l'exercice. Ici, nous pensons notamment à un rappel du vocabulaire de base en analyse visuelle; à des présentations par des professionnels qui ont été amenés à procéder à une caractérisation visuelle; à une séance de familiarisation avec les logiciels Illustrator, Photoshop, ArcGIS et In Design, etc.

Les principales étapes de l'exercice seront donc les suivantes :

- mise à la disposition des membres de l'atelier des documents écrits et cartographiques disponibles ;
- prise de connaissance des études déposées ;
- appropriation et, le cas échéant, validation des informations à l'aide de visites sur le terrain ou de recherches complémentaires ;
- conduite, **sous l'initiative individuelle des équipes**, d'études complémentaires. Puisque le nombre d'études potentielles est illimité, la sélection devra être faite en consultation étroite avec les responsables de l'atelier et ce, sur la base du plan de travail proposé dans l'exercice 1. Compte tenu des caractéristiques du territoire à l'étude, il est d'ores et déjà acquis que les éléments suivants *pourraient* être considérés et ce, en fonction des enjeux identifiés : a) un relevé de l'évolution de l'occupation des sols depuis 1995 afin de mettre à jour les dynamiques en cours et de voir dans quelle mesure celles-ci peuvent affecter la qualité des paysages; b) un inventaire des singularités du territoire à l'étude et une mise à jour de ses qualités « méconnues »; c) un inventaire des éléments patrimoniaux et des traces historiques qui ont su traverser le temps; d) une analyse visuelle identifiant clairement : les vues les plus importantes (« vues critiques »), les principaux éléments contribuant au caractère local de même que les éléments de discordance (« points noirs paysagers ») ; e) une analyse des principaux phénomènes (ex. disparition de bâtiments agricoles traditionnels; caractéristiques des nouveaux bâtiments résidentiels; nature et localisation des nouvelles activités; etc.) agissant sur les dynamiques actuelles et l'évolution future des paysages; etc.

- réalisation du diagnostic paysager du territoire à l'étude et définition, dans ses grandes lignes, du scénario *tendanciel*
- rédaction d'un rapport comportant les principaux éléments suivants¹¹: i) introduction; ii) présentation de la méthodologie utilisée; iii) caractéristiques générales du territoire à l'étude (localisation, topographie, etc.); iv) résultats des inventaires et des analyses effectués ; v) diagnostic et priorités d'intervention; v) conclusion (incluant l'identification des études complémentaires qu'on gagnerait à réaliser) ; vi) bibliographie ;
- présentation des résultats du travail, dans le cadre d'un exercice de communication orale auquel seront invitées à participer une ou deux équipes.

Nota: Compte tenu que la finalité de l'atelier est de produire des brochures qui seront mises à la disposition de l'ensemble de la population, une attention particulière doit être portée à la communication graphique en tant que support à la compréhension du paysage. L'identification des composantes graphiques (cartes, montages photos, croquis) est laissée à la liberté de chacune des équipes. Cela dit, comme c'est devenu la norme dans le milieu, chaque équipe devra fournir une copie « papier » et une copie numérique du rapport de cette étape (format pdf).

Échéancier: * début de l'exercice: 26 septembre
 * remise du rapport: 3 novembre à **MIDI 00** (une copie papier noir et blanc recto-verso, une copie couleur sous format pdf, max 40 Mo, déposée sur StudiUM). Vous recevrez des bonbons en échange de votre copie, premier arrivé, premier servi! Et des pommes du Québec pour les extrémistes de la santé dentaire...)

L'évaluation du rapport déposé sera basée sur les 6 critères suivants :

1. Rigueur dans les analyses réalisées;
2. Profondeur des analyses réalisées;
3. Cohérence du propos et du contenu du rapport;
4. Qualité de la communication graphique;
5. Qualité de la communication écrite;
6. Intérêt global du document.

Étape 3: «Saint-Étienne- de- Bolton et ses paysages : 15 visions d'avenir».

Cette troisième étape couvre la seconde moitié de l'atelier. Il s'agit, dans un premier temps, d'illustrer le scénario tendanciel, de proposer un *énoncé* de vision d'avenir (scénario *voulu*) et d'identifier ce sur quoi il faudrait agir pour matérialiser cette vision. Il s'agit, dans un second temps, et sur la base de l'ensemble des travaux menés au cours des exercices précédents, de présenter une vision d'avenir (scénario *voulu*) pour faire en sorte que Saint-Étienne soit autant, voire davantage encore agréable à vivre et à fréquenter à l'avenir puis d'illustrer ce scénario à l'aide de propositions concrètes. L'ensemble de ces propositions sera présenté lors d'un vernissage en fin de session et transmis aux responsables de la municipalité (ensemble des brochures et format papier et numérique).

C'est donc essentiellement afin d'en favoriser la progression que ce travail est divisé en deux

¹¹ Important : ces sections sont présentées à titre illustratif. La table des matières du rapport de chaque équipe est à discuter et à définir avec les responsables de l'atelier.

phases complémentaires.

Étape 3.1 « Énoncé de vision d'avenir »

EXERCICE 3.1

Ce troisième exercice prend la forme d'un exercice éclair et vise essentiellement trois choses. Ainsi, sur la base du diagnostic et de l'ensemble des connaissances acquises dans les étapes antérieures, il s'agit :

- i) de traduire visuellement à l'aide de support(s) approprié(s) (cartes, simulations visuelles, croquis, photos, blocs-diagrammes, etc.) le scénario *tendanciel*, soit celui auquel sont appelés à conduire les tendances actuelles ;
- ii) énoncer clairement et concisément une vision d'avenir souhaitable, c'est-à-dire un scénario *voulu* ;
- iii) identifier ce sur quoi il faudrait agir et pourquoi agir pour que ce scénario *voulu* puisse se matérialiser.

Il est essentiel de relever que, les responsables de l'atelier **sont ouverts à toutes les possibilités, à toutes les positions et visions d'avenir**, y compris à celles voulant que le scénario *tendanciel* soit le plus souhaitable pour ceux qui habitent et fréquentent Saint-Étienne-de-Bolton. **La seule contrainte posée est que la position adoptée et la vision proposée puissent être défendues publiquement devant un jury comprenant les responsables de l'atelier, le Comité de suivi de l'atelier et éventuellement la population locale.** Au plan pédagogique un des objectifs visés par cet exercice est effectivement de développer la capacité d'argumentation et de défense du projet.

L'exercice conduit à une présentation de 8 minutes (présentation orale avec un PPT) couvrant à la fois les résultats de l'exercice 2 et les trois points spécifiques à l'exercice 3.1.

Échéancier: * début de l'exercice : 3 novembre, 13h;
 * présentation : 14 novembre (avec remise d'une version numérique, StudiUM à midi)

Étape 3.2 « Saint-Étienne- de- Bolton et ses paysages : vision et propositions pour l'avenir »

EXERCICE 3.2

Cette dernière phase est en quelque sorte l'aboutissement de l'ensemble de l'atelier. Il s'agit effectivement d'en arriver à préciser, sous forme de propositions d'interventions concrètes, la vision d'avenir énoncée à l'étape précédente et de produire le matériel qui fera l'objet d'un vernissage au terme de l'atelier et qui sera par la suite transmis à la municipalité¹². En ce sens, cette étape devrait fournir un ensemble de pistes d'action supportées par des visions claires pour la mise en valeur des paysages de Saint-Étienne-de-Bolton dans une perspective d'avenir. Ces propositions

¹² **A noter toutefois que le Comité de suivi de l'atelier se réserve le droit d'exclure - sans appel - tout travail qui serait jugé incomplet ou insatisfaisant.**

devraient également être inspirantes pour d'autres municipalités où le paysage constitue une ressource importante.

Dans le cadre de ce quatrième et dernier exercice, il s'agira : i) de mettre à profit et de mettre en forme l'ensemble du travail réalisé dans les étapes précédentes ; ii) de bonifier et, au besoin, rectifier la vision proposée à l'étape précédente et ce, à la lumière des commentaires reçus lors des présentations; iii) à proposer des interventions qui traduisent concrètement la vision mise de l'avant et aptes à permettre sa matérialisation. Il est entendu que compte tenu de l'état actuel des savoir-faire en matière d'aménagement des paysages ruraux, il ne s'agit pas d'en arriver à des « façons de faire définitives et généralisables à l'ensemble des situations ». Il s'agit plutôt d'une part, de générer un ensemble de visions, d'idées et de propositions concrètes susceptibles d'assurer la qualité des paysages de Saint-Étienne dans une perspective d'avenir. Il s'agit aussi, d'autre part, d'alimenter la réflexion des décideurs et de la population de Saint-Étienne quant à l'avenir de leur cadre de vie. Autrement dit, à défaut de pouvoir fournir une marche à suivre à la fois unique et définitive, il devrait « donner le goût d'agir » et fournir les bases d'une façon de faire en regard des enjeux les plus significatifs sur le territoire.

De manière plus concrète, ces propositions pourront prendre différentes formes. Ainsi, et à titre d'exemples :

- Elles pourraient viser à infléchir certaines tendances (ex. : fermeture des paysages). En ce cas, il s'agira :
 - a) de documenter clairement leur nature, leur portée et leur localisation ;
 - b) de bien démontrer l'importance d'agir ;
 - c) d'illustrer à partir de sites concrets les solutions, les actions qui pourraient permettre d'infléchir ces tendances ;
 - d) de discuter des implications et des incidences des actions proposées

- Elles pourraient également viser à requalifier des portions ou des composantes du territoire (ex. : espaces boisés dégradés). En ce cas, il s'agira :
 - a) d'abord, de proposer un « prototype » d'intervention et d'illustrer le plus fidèlement possible les caractéristiques paysagères qui résulteraient de son application. À titre d'exemple, comment intervenir sur les espaces boisés dégradés, quelles qualités faut-il viser à réintroduire, quelles espèces favoriser, quelle densité viser, quelles nouvelles espèces introduire, etc. ;
 - b) dans un second temps, il s'agira de prendre, un certain « recul critique » par rapport au prototype proposé, de manière à bien expliquer et justifier la prise en compte de ces enjeux. Pourquoi ces espèces et pas d'autres, comment procéder dans la pratique, quelles sont les différentes étapes de réalisation?
 - c) enfin, il s'agira d'identifier et de discuter les principales implications de la proposition. Ainsi, et à titre d'exemple, il sera important d'identifier les différents acteurs interpellés (municipalités, propriétaires fonciers, ministères, groupes de citoyens, etc.), les conditions de mise en application (ex. : programme de soutien à la mise en valeur des boisés privés) et les principales ressources nécessaires.

- Elles pourraient aussi viser à mettre en valeur certains potentiels (ex. : potentiel récréatif), certains espaces (ex. : espace public) ou bâtiments, certaines qualités (ex. : vues d'intérêt

particulier), ce qui impliquera :

- a) d'identifier et de justifier le ou les sites sur le(s)quel(s) il importe prioritairement d'intervenir (phasage de mise en valeur);
- b) de proposer à l'égard de celui-ci ou de ceux-ci un concept et une esquisse préliminaires de mise en valeur;
- c) de prendre un certain « recul critique » par rapport à cette proposition ce, de manière à permettre de bien en saisir non seulement le bien-fondé mais aussi les différentes implications ;
- d) d'esquisser une marche à suivre (liste des travaux, études complémentaires à réaliser) afin de permettre aux décideurs de prendre une décision éclairée en regard du concept et de l'esquisse proposée.

De manière générale il serait important d'exprimer les phasages et priorités des propositions énoncées afin d'élaborer un projet directeur évolutif et récurrent des paysages dans 20 ans ou + (projection) pour la municipalité.

En termes de rendu, chaque équipe sera invitée à produire une brochure sous un format standard dont les règles seront, en cours d'exercice, précisées en collaboration étroite avec les gens du milieu. Il est d'ores et déjà acquis que, s'agissant d'un document s'adressant à un large public, majoritairement composé de « non-initiés », ces brochures (dont la version papier rappelons-le fera l'objet d'un vernissage au terme de l'atelier) devront être conçues de manière à ce que les visions et propositions puissent être entièrement comprises par l'ensemble des individus. Elles devront par conséquent être fortement illustrées et aborder l'ensemble des phases du travail : diagnostic paysager; vision d'avenir ; propositions d'interventions et conditions de mise en application. Des règles de mise en forme précises seront donc proposées au moment opportun par les responsables de l'atelier.

Échéancier:

* début: 17 novembre

* remise des affiches le 14 décembre avant 17h en format PDF sur studiUM et copie papier imprimée en atelier.

* présentation : 15 décembre.

6- Évaluation

Exercice 1 :	équipe de 3	15%
Exercice 2 :	équipe de 3	30%
Exercice 3.1 :	équipe de 3	10%
Exercice 3.2 :	équipe de 3	35%
		90%

Le reste de la notation de l'atelier (10%) est réservé pour la production d'un travail *individuel* de 3 à 5 pages (double interligne) ayant pour titre « La contribution de l'architecte paysagiste dans les grands paysages ruraux : retour sur l'atelier » Ce travail est donc l'occasion de porter, sur la base des travaux effectués, des rencontres réalisées et des lectures faites dans le cadre de l'atelier, une réflexion sur la

nature, la portée et les limites de la contribution de l'architecte paysagiste à la protection, la mise en valeur et le développement des grands paysages ruraux .

Veillez par ailleurs prendre note que, pour les travaux réalisés en équipe, les responsables d'atelier se réservent le droit, en tout moment, d'exiger que la contribution de chaque membre de l'équipe soit clairement identifiable et identifiée dans les rendus et ce, de manière à mieux évaluer la contribution de chacun. De même, en cas de difficulté ou de litige dans la formation et dans le fonctionnement des équipes, les responsables d'atelier se réservent le droit de revoir la formation des équipes ou d'imposer la reformation des équipes et ce, au début de l'atelier (lancement du premier exercice) et après chaque exercice.

Les dates de remise présentées dans le syllabus doivent être considérées comme inflexibles. C'est dire QU'A MOINS D'UNE ENTENTE PRÉALABLE AVEC LES RESPONSABLES DE L'ATELIER, tout retard, ne serait-ce que d'UNE SEULE MINUTE, entraînera automatiquement une pénalité de 10% par jour et ce, jusqu'à concurrence de 30%. Ces règles seront appliquées de manière implacable quelles que soient les raisons invoquées. Enfin, toute proposition de changement au présent syllabus en cours de session (ex. : modification d'une date de remise) devra être adoptée à l'unanimité par l'ensemble des participants.

Présence en classe. Comme dans tous les ateliers, la présence en classe est obligatoire, sauf dans les cas où les responsables ont été préalablement avisés. Il est utile de rappeler que la présence en classe est un facteur clé de la communication entre les membres de l'équipe et entre les équipes et les responsables d'atelier.

Étant donné les défis que pose, au plan de l'enseignement, l'utilisation d'ordinateurs portables, les responsables se réservent le droit d'exiger des copies de travail en version papier comme préalable à toute rencontre de discussion.

Tout échange de courriel devra être adressé aux trois responsables de l'atelier, sans quoi aucune réponse ne sera faite, afin d'assurer un suivi de la part de tous les responsables.

6.1- Mode d'évaluation des travaux

Les travaux écrits seront collectivement évalués par les trois responsables d'atelier selon les critères énoncés aux paragraphes correspondant à la description de chacun d'eux dans les pages qui précèdent. Le travail sous format papier, noir et blanc, sera remis à l'étudiant à la date convenue avec une liste de commentaires exhaustive soulignant tant les bons coups que les opportunités d'approfondissement. Le travail d'atelier se construisant par phases successives tout au long de la session, le but premier du mode d'évaluation des travaux sera de renforcer les pistes intéressantes soulevées par l'étudiant dans une perspective constructive.

Les exercices 3.1 et 3.2 du présent atelier comportent des présentations orales devant un jury formé de professeurs de l'École d'architecture de paysage, des responsables d'atelier, du Comité de suivi et, le cas échéant, d'invités. Les membres de ce jury seront judicieusement sélectionnés afin de prendre part à l'évaluation des présentations orales. Les notes et commentaires qu'ils attribueront aux travaux vaudront pour 50% du résultat de l'étudiant pour les exercices 3.1 et 3.2 ; 50% du résultat viendra de l'évaluation des trois responsables d'atelier. Ces derniers se réservent toutefois un droit de regard sur l'évaluation du jury dans le cas où une évaluation ressortirait comme frivole.

Qualité du français: La qualité de la présentation écrite et/ou orale ainsi que le français parlé et écrit comprenant la clarté des propos, l'esprit stratégique et de synthèse, la qualité et la fluidité oratoire seront aussi pris en considération dans les évaluations.

7- Liste des capsules pouvant être offertes aux étudiants au moment opportun

Complément au Stage d'introduction :

1. Initiation à la problématique des paysages façonnés par l'agriculture intensive : visite dans la MRC des Maskoutains.

Exercice 1 :

- 1- La prise de notes et de relevés de terrain : quelques rappels et techniques
- 2- La rédaction de rapports techniques : quelques règles de base

Exercice 2 :

1. La méthode d'analyse visuelle développée à la CPEUM
2. Aperçu du Guide de Gestion des paysages produit par la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal et publié par le Gouvernement du Québec
3. Exemples de projets et de méthodes de requalification écologique en milieux riverains et aquatiques (par Réjean Dumas)
4. Techniques de simulation visuelle et d'illustration des propositions, des scénarios
5. Exemples de projets de fin de session en Atelier régional
6. La mise en forme d'un document de présentation
7. La notion de paysage dans les projets d'aménagement du territoire, exemples de cas : Gaspé (Étude paysagère dans le plan d'urbanisme); Île d'Orléans (Unités de paysage dans le schéma d'aménagement) ; Saint-Camille et Saint-Joachim-de-Shefford (Démarches de Positionnement) (par Maude Léonard)
8. Mettre en oeuvre un projet de mise en valeur du territoire en région, outils et exemples : Jardins de métis extra muros; Projets de parc régional (par Maude Léonard)
9. La concertation et l'impact des acteurs locaux dans la réalisation de projets, exemple de la route des couleurs (par Maude Léonard)

Exercice 3 :

1. Les outils et matériels visuels dans l'élaboration de diagnostic et de projet régional : 10 bons coups
2. Stratégies de communication orale : 10 situations à éviter (capsules vidéo)
3. Les enjeux stratégiques dans la planification de projet d'envergure régionale (concertation avec le milieu, enjeu politique, revendications etc.).
4. Apport de l'urbanisme dans la mise en oeuvre. Présentation des outils de l'urbanisme: (PIIA, Schéma, Plan d'urbanisme, etc.) (par Maude Léonard)
5. Gentrification rurale et accès à la propriété (par Patricia Lefebvre)
6. La banque de terres comme outil de maintien de l'agriculture en zone de déprise (par Leslie Carbonneau)
7. Les statuts de paysage humanisé et de paysage culturel patrimonial comme exemples d'outil de mise en valeur des paysages

En complément

- 1- Rencontres avec des architectes paysagistes œuvrant en protection et mise en valeur des paysages;
- 2- Rencontres informelles de discussion avec les membres du Comité de suivi;
- 3- Rencontres informelles avec les intervenants du milieu ayant contribué à l'atelier régional au cours des dernières années.

8- Bibliographie – 2 X 15 textes de base –

NB. Une bibliographie complémentaire portant spécifiquement sur la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton sera déposée en début d'exercice 2.

A) Les paysages ruraux du Québec : 15 références de base pour mieux connaître et comprendre les enjeux, les méthodes et les projets.

- Abbott, L. et N. Jensen. 2008. *The heart of the Farm – A history of Barns and Fences in the Eastern Townships of Quebec*. Price-Patterson, Ltd. 306p.
- Boucher, I. 2007. *Vers de nouveaux paysages. Guide d'intégration des éoliennes au territoire*. Direction des politiques municipales et de la recherche du ministère des Affaires municipales et des régions. Québec. 40p. (Accessible à partir de : www.mamr.gouv.qc.ca/publications/amenagement/guide_integration_eoliennes_territoire.pdf)
- **Domon, G. et J. Ruiz 2015. *Paysages ruraux, méthodes d'état des lieux et de diagnostic*. Presses de l'Université de Montréal, 295p.
- Domon, G. (Dir.) 2009. *Le paysage humanisé au Québec – nouveau statut, nouveau paradigme*. Presses de l'Université de Montréal. 368 p. (Chap. 4 en particulier)
- Domon, G. et J. Ruiz. 2007. *Paysage et Multifonctionnalité des territoires : enjeux et atouts pour l'agriculture de demain*. Mémoire soumis à la Commission sur l'Avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec. Québec, 50p. (Accessible à partir de : <http://www.caaq.gouv.qc.ca/consultations/memoires.fr.html>)
- Domon, G., Froment, J., Ruiz, J., Vouligny, E. 2006. *Les paysages de l'ordinaire, révéler, créer, infléchir – Dix projets de mise en valeur des paysages du canton de Kildare*. École d'architecture de paysage et Chaire en paysage et environnement. 109p.
- Domon, G. 2006. Les paysages agricoles hérités : le système des rangs au Québec, Canada» In : Madoré, F. (dir.) *Le commentaire de paysage en géographie humaine*. A. Colin Éditeurs, Paris, pp. 202-206.
- Domon, G., Beaudet, G et M. Joly. 2000. *Évolution du territoire laurentidien : caractérisation et gestion des paysages*. Isabelle Quentin Éditeur/Chaire en paysage et environnement. Montréal. 144p.
- Lefebvre, P. 2010. *Habiter la campagne sans la détruire*. GRAPP. Sutton, 53 p. et annexes. (disponible en téléchargement à l'adresse suivante : <http://www.grapp.ca/actualites.html>)
- Paquette, S; Poullaouec-Gonidec, P. et G. Domon. 2008. *Guide de gestion des paysages au Québec. Lire, comprendre et valoriser les paysages*. Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec. Québec.
- Paysages estriens, 2015. *Paysages agricoles de la MRC de Memphrémagog*. Guide des bonnes pratiques.16p.
- Poullaouec-Gonidec, P ; Domon, G. et Paquette, S. (Éds.) 2005. *Paysage en perspectives*. Presses de l'Université de Montréal.

- Ruiz, J., Domon, G., Jambon, C., Paquin, C., Rousselle-Brosseau, L.-P. 2012. *Connaître et comprendre les paysages d'aujourd'hui pour penser ceux de demain. Le diagnostic paysager de la MRC des Maskoutains*. Seconde édition. Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal et Université du Québec à Trois-Rivières, 87 p.
- Ruiz, J. et G. Domon 2014. *Agriculture et paysage. Aménager autrement les paysages ruraux*. Presses de l'Université de Montréal. 338p.
- Ruralys. 2015. *Le paysage culturel patrimonial du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux, Rivière-Ouelle*. Ministère de la Culture et des Communications du Québec. 148p.
- Trillaud-Dupas, Camille 2012. *Un observatoire des paysages agrosylvicoles en Gaspésie* - Mémoire de travail personnel de fin d'études présenté pour le diplôme de paysagiste DPLG. École nationale supérieure d'architecture et paysage de Bordeaux. 209 p. et annexe.
- Urbanex, 2013. *Une municipalité, un Parc. Plan de développement de Ham-Sud*. Québec, 100p.

** On peut considérer ce livre comme quasi-obligatoire.

b) Les paysages ruraux ailleurs dans le monde : 15 références de base pour mieux connaître et comprendre les enjeux, les méthodes et les projets.

- Aalen, F.H.A., Whelan, K. et M. Stout 1997. *Atlas of the Irish Rural Landscape*. University of Toronto Press, Toronto et Buffalo. 352p.
- Ambroise, R., Bonneaud, F. et V. Brunet-Vinck. 2000. *Agriculture et paysages. Dix exemples de projets de paysage en agriculture*. Educagri, Dijon. 207p.
- Ambroise, R. et D. Hubert. 2002. *L'agriculture et la forêt dans le paysage* – Manuel-. Ministère de l'Agriculture, France. 105p. (Aussi disponible sur : www.agriculture.gouv.fr.)
- Ambroise, R., Toubanc, M. et F. Bonneaud. 2009. *Projet d'exploitation agricoles et paysage. APPORT _ Des outils pour des projets de développement durable des territoires*. Fiche No. 2 , Institut français de la Vigne et du Vin. 28p. www.agriculture-et-paysage.fr
- Ambroise, R. et M. Toubanc. 2015. *Paysages et agriculture, pour le meilleur*. Educagri, Dijon. 144p.
- Arendt, Randall G. (1996). *Conservation Design for Subdivisions: A Practical Guide To Creating Open Space Networks*. Washington: Island Press.
- Barray, F., Le Du-Blayo L., & Gobin, D., 2013. *Les paysages de Bretagne*. Rennes : Conseil régional de Bretagne. Repéré à <http://www.bretagne-environnement.org/Media/Documentation/Bibliographies/Les-paysages-de-Bretagne>
- Bonneaud, F. 2009. *Représentation et interprétation du paysage. APPORT- Des outils et de projets de développement durable des territoires*. Fiche No. 5. Institut français de la vigne et du vin. 24p.
- Conseil général de Seine-et-Marne. 2009. *L'atlas des paysages de Seine-et-Marne*. http://www.seine-et-marne.fr/front/go.do?sid=atlas_des_paysages_1201189530596227600
- Direction de l'architecture et de l'urbanisme ; ministère de l'Environnement. 1993 *Plans de paysage*. Repères. Paris, MELT-DAU, 32p.
- Julien-Labruyère, B. et Y. Hellbert. 2009. *Agricultures et paysages*. Éditions Educagri, Paris, 112p.
- Lelli, L. (Dir.) 2008. *Les pratiques de l'aménagement – De l'observation aux projets* – Éditions Educagri, Dijon, 199p.
- Parc régional de Brière. 2006. *Charte paysagère*. Saint-Joachim, 98p.
- Swanwick, C. (2002), *Landscape Character Assessment: Guidance for England and Scotland*, The

- Countryside Agency and Scottish Natural Heritage, Gloucestershire et Edinburgh.
 Thorbeck, D. 2012. *Rural Design – A new Discipline* – Routledge New-York, 250p.
 Toubanc, M. 2004. *Paysages en herbe, le paysage et la formation à l'agriculture durable*. Dijon, Éducagri éditions.
 Union régionale des CAUE de Midi-Pyrénées. 2015. *Paysages de Midi-Pyrénées : de la connaissance au projet*. Toulouse, 215p. <http://fr.calameo.com/read/0023125515e6d3df99696>

9- Règlement universitaire quelques rappels

DATES LIMITES POUR LA MODIFICATION DU CHOIX DE COURS ET POUR L'ABANDON D'UN COURS
 (Articles 6.11, 6.12, 7.3 et 7.4 du Règlement des études; article 7 du Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais exigibles des étudiants)

Modification du choix de cours **AVEC** libération de l'obligation d'acquitter les droits de scolarité
 – le ou avant le 20 septembre 2016

Abandon d'un cours **AVEC** obligation d'acquitter les droits de scolarité
 – le ou avant le 11 novembre 2016

Rappel relatif à une absence à une évaluation – article 9.9 du Règlement des études

Justification d'une absence

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

Intégrité, fraude et plagiat

L'étudiant est invité à consulter le site <http://www.integrite.umontreal.ca/>. Le **Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants** y est présenté de même qu'une documentation relative aux normes en vigueur pour la présentation des travaux et des conseils pertinents.

SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'Université de Montréal offre des services de soutien aux étudiants en situation de handicap, dont des mesures d'accommodement à un examen. Les étudiants désirant se prévaloir de ces services doivent s'inscrire auprès du Service d'aide aux étudiants (SAE) <http://www.bsesh.umontreal.ca/accueil/index.htm>.